Règles pour l'élevage des mauvaises vaches

La rédaction du "Family Herald and Weekly Star" de Montréal, a publié, dans son dernier numéro, (9 juin 1915), une série de règles propres à assurer l'élevage de mauvaises vaches, dont l'originalité m'engage à la traduire pour publication dans le "Journal d'Agriculture". Elle servira à engager les cultivateurs bien pensants à éviter ces règles lors de la formation de leur troupeau et, surtout, elle pourra avoir, je l'espère, pour effet, en faisant passer ainsi groupées ces règles sous l'œil d'un certain nombre d'éleveurs négligents qui s'y conforment inconsciemment, de leur en faire découvrir l'absurdité et de changer leur mode d'élevage, afin d'obtenir de meilleurs résultats.

1.—Ne faites aucune attention à l'apparence ou à la race du taureau. Si vous désirez être parfaitement certain que votre bétail sera de pauvre qualité, gardez, pendant un ou deux ans, un taureau d'une race quelconque, puis changez-le pour un d'une autre race, et revenez ensuite à la première. Le veau ne s'inquiète pas qu'il ait du noir sur la langue, la queue ou le corps. Les vaches s'occupent pas de leur complexion comme le font les femmes.

2.—Ne donnez pas du tout de grain à la mère du veau pendant qu'elle est tarie. C'est la période durant laquelle le veau fait le plus de croissance au ventre de la mère, et, comme de raison, si celle-ci est forcée de chercher sa pature sur un pauvre pacage, le veau n'en sera que plus petit et n'en aura que plus moins de vigeur et de vitalité lors de sa naissance.

3.—Ne donnez au veau que très peu de lait entier de sa mère après que ce lait est devenu propre à la consommation. Mettez-le tout de suite à manger de la nouriture artificielle pour les veaux. S'il ne veut pas en manger, affamez-le de façon à le forcer à manger.

4.—Ne vous donnez pas de peine de suivre les directions imprimées indiquant la manière de donner cette nouriture artificiel au veau. Donnez-là à l'ancienne façon, faisant la ration très riche à un repas et très pauvre au suivant. Quand la poche qui la contient vient à peu près vide, négligez d'en acheter une autre, ce fini vous donnera une bonne raison pour en donner moins et pour ainsi, prolonger la durée de l'emploi de ce qui vous en reste.

5.—Si vous n'êtes pas parvenu à donner au veau la diarrhée, essayez de le faire boire dans des c audières sales. Tous les veaux ne sont sensibles à un même traitement.

6.—Des repas froids souvant la diarrhée et aident à diminuer la vitalité d'un veau. Un veau n'est jamais aussi vigoureux qu'il aurait pu l'être, après une bonne attaque de diarrhée.

7.—Ne donnez pas au veau à boire trois fois par jour pendant le premier mois ou les premières six semaines. Gorgez-le de nouriture en deux repas seulement. Oubliez de vous rappeler que le veau n'a pas un estomac bien développé et qu'il est très disposé à l'indigestion s'il n'est nourri que deux fois par jour.

8.—Les jeunes veaux ne savent pas faire de différence entre du bon foin de trèfle bien conditionné ou de la luxerne et du mil trop mur, qui à reçu deux ou trois fois la pluie, ce qui vous permet de donner ce dernier au veau chaque fois qu'il vous arrive d'y penser. Il ne s'apercevra probablement pas beaucoup, en tout cas, de la substitution.

9.—Ne donnez jamais de grain sec aux veaux. Ils ne se rendont pas compte, d'abord pourquoi vous les privez et, peut acquérir l'habitude plus tôt coûteuse d'en manger.

10.—Gardez les veaux dans des carrés humides. La laitière y devient vite mouillée et salie.

11.—Si ce sont des veaux du printemps, donnez-vous la peine de les mettre pacager dans un petit enclos où il n'y a pas d'ombre ou dans un endroit où ils ne peuvent se mettre à l'abrie des mouches.

12.—Ne vous figurez pas qu'un veau boit non seulement du lait, mais aussi de l'eau.

13.—Donnez à vos veaux de l'année une forte constitution en les forçant à chercher leur substance sur des pâturages jusque tard en novembre, tant que la neige ne recouvre pas la terre et, lorsque celle ci sera arrivée, arrangez-vous pour qu'ils continuent à prendre leur nourriture autour d'une vieille mule de paille. Ne leur donnez pas non plus de grain pendant le premier hiver. C'est difficile pour un veau devenu vache de se défaire de l'habitude qu'il pourrait avoir contractée de manger du grain, une fois qu'il y a été accoutumé.

14.—Souvenez-vous qu'un lot de petites vaches mal conditionnées ne produiront pas autant de lait qu'un nombre moins considérable de bonnes vaches, bien élevées et sélectionnées avec soin et, en conséquence, efforcez-vous d'élever dix génissons avec la même quantité de nourriture qui serait requise pour n'en bien nourrir que sept ou huit.

Si quelques-unes de ces règles ont été suivies, le propriétaire des vaches jouira d'une bonne santé et vivra de longs jours, en supposant qu'il ne réalise aucun profit, ce qu'est bien tenté de lui souhaiter le traducteur du present article. J.-C. CHAPAIS.

SAINT-BASILE

Comte de Madawaska

Une Exposition d'Animaux, Grains, Manufactures Domestiques, Etc., aura lieu à

Saint-Basile le 12 Octobre 1915

à dix heures de l'avant-midi. Seuls les membres qui ont payé leur souscription ont droit de concourir pour les prix ci-après énumérés :

	1er prix	2e	3e
1ère CLASSE—CHEVAUX			
1. Etalon de 4 ans et plus	$2.00	$1.00	
2. Chevaux de route	1.00	75	50
3. Juments poulinières avec poulains	2 00	1 50	1 00	50
4. Paire de chevaux appareillés	1 50	1.00	50
5. Paire de chevaux de trait	2 00	1 50	1 00
6. Chevaux de trait (seuls)	1 50	1 00	50
7. Poulains de 3 ans	1 00	75	50
8. Poulains de 2 ans	1 00	75	50
9. Poulains de 1 an	1 00	75	50
10. Pouliches de 3 ans	1 00	75	50
11. Pouliches de 2 ans	1 00	75	50
12. Pouliches de 1 an	1 00	75	50
13. Poulains du printemps	1 25	1 00	75	50
14. Trotteurs, 1re classe	2 00	1 50	1 00
15. Trotteurs, 2e classe	2 00	1 50	1 00
BESTIAUX.			
16. Paire de bœufs pour haler	2 00	1 50	1 00
17. Vaches à lait	1 50	1 25	75	50	25
18. Vaches à lait de 2 ans	1 50	1 00	75
19. Génisses de 2 ans	1 00	75	50
20. Génisses de 1 an	1 25	1 00	75	50
21. Taureaux de 2 ans	1 00	75	50
22. Taureaux de 1 an	1 00	75	50
23. Veaux du printemps	1 25	1 00	75
24. Ganisses du printemps	1 25	1 00	75
MOUTONS			
25. Béliers de 2 ans et plus	1 00	75	50
26. Béliers de 1 an	1 00	75	50
27. Brebis, âge quelconque	1 00	75	50
28. Brebis de 1 an	1 00	75	50
29. Agneaux du printemps	1 00	75	50
30. Aguelles du printemps	1 00	75	50
VOLAILLES			
31. Oies (3)	1 00	75	50
32. Pour le plus beau coq avec 3 poules du printemps	1 00	75	50
2ME CLASSE			
33. Beurre au moins 5 lbs	1 00	75	50
34. Fer à cheval (2)	1 00	75	50
35. Sucre d'érable 4 lbs	1 00	75	50
36. Savon du pays (5 lbs)	1 00	75	50
3ME CLASSE—GRAINS ET LÉGUMES			
37. Botte d'avoine au moins 6 pouces	1 00	75	50
38. Botte de blé au moins 6 pouces	1 00	75	50
39. Blé, 1 minot	1 25	1 00	75
40. Orge blanche, 1 minot	1 00	50	25
41. Avoine blanche, 1 minot	1 00	50	25
42. Petits Pois blancs, 1 minot	1 00	50	25
43. Graine de Mil, 1-2 minot	75	50	25
44. Patates Early Rose 1-4 minot	75	50
45. Patates Green Mountain	75	50
46. Dakota Red, blanche	75	50
47. Patates Bliss	75	50
48. Patates Noires	75	50
49. Betteraves 1-4 minot	1 00	50	25
50. Navets blancs, 1 minot	1 00	50	25
51. Navets de Siam, 1 minot	1 00	50	25
52. Graine de Lin, 1-4 minot	75	50	25
53. Gros Pois blancs, 1 minot	1 00	50	25
54. Choux (trois)	75	50
55. Oignons, 1 douzaine	75	50
56. Blé d'Inde, 12 épis	75	50
57. Oignons à patates	75	50
58. Meilleures Fêves, 1 peck	75	50	25
59. Carottes	75	50	25
60. Plus belle citrouille	75	50	25
61. Plus beau cocombe	75	50	25
62. Plus belle tomate	75	50	25
63. Plus belles pommes (6)	75	50	25
64. Plus belles pommettes	75	50	25
4ME CLASSE—MANUFACTURES DOMESTIQUES			
65. Grands bas pour hommes	75	50	25
66. Drap du pays, tout laine, foulé et pressé au moulin, 7 verges	1 00	50	25
67. Drap laine et coton, 7 verges	1 00	50	25
68. Flanelle blanche laine et coton, 7 v	1 00	50	25
69. Couvrepieds	1 00	50	25
70. Couverte blanche, laine et coton	1 00	50	25
71. Couverte blanche, toute laine	1 00	50	25
72 Droguette	75	50	25
73. Gants pour hommes	75	50	25
74. Mitaines pour hommes	75	50	25
75. Bas, tout laine, pour hommes	75	50	25
76. Bas, tout laine, pour dames	75	50	25
77. Toile, chaîne de coton, 7 verges	1 00	50	25
78. Tapis de plancher, laine	75	50	25
79. Tapis de plancher, de guenille	75	50	25
80. Chemise tricoté	75	50	25
81. Caleçons tricoté	75	50	25

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

1. Il n'y a que les membres qui ont payé leur abonnement qui peuvent concourir pour les prix énumérés ci dessus.
2. Tout article exhibé doit être la propriété de l'exposant.
3. Les animaux, articles ou objets achetés durant la présente saison n'ont droit à aucun des prix avant trois mois.
4. Il n'est permis à aucun compétiteur de recevoir plus d'un prix pour un article du même genre, sauf dans la première classe pour les animaux vivants.
5. Il n'est pas permis aux concurrents d'être présents ni d'importuner les juges pendant leur examen. La violation de ce règlement exclut l'exposant du droit de recevoir le prix.
6. Les juges qui seront choisis commenceront l'examen à dix heures de l'avant-midi, après que les objets auront été placés. Leur décision sera finale quant au mérite des objets
7. Les juges auront le droit de supprimer les prix dans les départements où ils jugeront que les animaux ou objets exhibés ne sont pas d'un mérite suffisant.
8. Tout concurrent devra faire une déclaration que les effets qu'il exhibe sont sa propriété et ont été manufacturé à la maison du propriétaire et n'ont pas précisément concouru à une exhibition de cette société. Le grain devra être récolté dans l'année.

Theodule Martin Président. **Joseph Daigle** Vice-Président. **D. I. Daigle** Sec.-Trésorier.

DIRECTEURS :

DENIS O. MARTIN, ANTOINE RINGUETTE, UBALD MARTIN, BÉLONI THIBODEAU, PAUL CLAVETTE, AIME LAVOIE, WILLY FOURNIER, J. B. JOHNSON, GEO. LEE. JOSEPH MERCURE.

AUDITEURS—UBALD MARTIN, ANTOINE RINGUETTE

Annoncez dans le Madawaska

CHEMIN DE FER TEMISCOUATA

HORAIRE depuis le 14 Juin 1915

Express :	Dép. Riv. du Loup	7.45 a. m
	Arr. Connors N. B.	12.38 p. m.
Mixte ;	Dép Riv. du Loup	11.00 a. m.
	Arr Connors N. B.	8.50 p. m.
Express :	Dép. Connors N. B	3.45 p. m.
	Arr. Riv. du Loup	8.35 p. m.
Mixte :	Dép. Connors N. B.	7.00 a. m.
	Arr. Riv. du Loup	4.20 p. m.

Service quotidien excepté les dimanche.

Correspondance à Edmundston Jct avec le Can. Pac. Ry. pour Woodstock Frédéricton et St-Jean N. B., Houlton Presque Isle, Caribou Fort Fairfield, Me.

Et à Rivière du Loup avec tous les trains express de l'Intercolonial Ry.

Pour plus amples informations, prospectus, etc. s'adresser à

P. X. Bélanger, Agent général Passagers et Fret.

Synopsis of Canadian North-West Land Regulations

THE sole head of a family, or any male over 18 years old, may homestead a quarter-section of available Dominion land in Manitoba, Saskatchewan or Alberta. Applicant must appear in person at the Dominion Lands Agency or Sub-Agency for the District. Entry by proxy may be made at any Dominion Lands Agency (but not Sub-Agency), on certain conditions.

Duties—Six months residence upon and cultivation of the land in each of three years. A homesteader may live within nine miles of his homestead on a farm of at least 80 acres, on certain conditions. A habitable house is required except where residence is performed in the vicinity.

In certain districts a homesteader in good standing may pre-empt a quarter-section along-side his homestead. Price $3 00 per acre.

Duties—Six months residence in each of three years after earning homestead patent; also 50 acres extra cultivation. Pre-emption patent may be obtained as soon as homestead patent on certain conditions.

A settler who has exhausted his homestead right may take a purchased homestead in certain districts. Price $3.00 per acre. Duties—Must reside six months in each of three years, cultivate 50 acres and erect a house worth $300.

The area of cultivation is subject to reduction in case of rough, scrubby or stony land. Live stock may be substituted for cultivation under certain conditions.

W. W. CORY, C.M.G.
Deputy of the Minister of the Interior

N. B.—Unauthorized publication of this advertisement will not be paid for.—64388.

Poudres Nervines de MATHIEU

GUERISSENT
Le mal de Tête, la Migraine, la Névralgie, le manque de Sommeil, l'état fiévreux et la Grippe.
EN VENTE PARTOUT
25c. la boîte
Si votre fournisseur ne les a pas, la Cie J. L. Mathieu, Sherbrooke, Qué. vous en enverra une boite sur réception de 25c.

A LOUER

Quelques appartements pour magasin ou salles d'échantillon.
S'adresser à :
Madame C. R. BELANGER,
au Queen Hotel.

Abonnez-vous au "Madawaska"

POUR VOS
IMPRESSIONS COMMERCIALES
Adressez-vous a l'imprimerie "LE MADAWASKA"
Travail Rapide et Soigne
DEMANDEZ NOS PRIX

Abonnez-vous au "MADAWASKA"